

M. Skoberg: Si vous m'y autorisez, monsieur l'Orateur, j'aimerais laisser ma question au *Feuilleton*.

M. l'Orateur suppléant: Dans ces circonstances, peut-être le député remettrait-il à une date ultérieure sa contribution du moment de l'ajournement.

(A 9 h 45, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
